

On pourra aller chercher l'enfant en cours d'entretien, une fois que les adultes se seront concertés, afin de l'impliquer dans la discussion et de le mettre face à ses responsabilités.

Si la situation semble difficile, un rendez-vous avec le psychologue scolaire peut être proposé aux parents.

... l'enfant est frappé ou menacé d'être frappé devant l'enseignant ?

Dans ce cas extrême mais qui se produit parfois, plusieurs situations sont envisageables :

- ▶ l'enfant est frappé devant l'enseignant ;
- ▶ le parent explique que sa façon de « corriger » son enfant est de le frapper.

Dans les deux cas, il peut être judicieux de faire sortir l'enfant pour ne pas désavouer l'adulte devant son fils ou sa fille. L'enseignant va être amené à rappeler la loi : toutes les maltraitances sont interdites. Il peut aussi proposer au parent de l'aide : psychologue scolaire, assistante sociale... Si la façon de procéder va se révéler forcément délicate – l'autorité et la légitimité des parents étant ici mises à mal –, l'enseignant ne peut pas ne pas réagir. Oui, il convient de contester l'autorité parentale et de réagir lorsqu'un enfant est frappé en présence de l'enseignant. La loi impose à tous et *a fortiori* aux enseignants de signaler aux services sociaux les mauvais traitements dont ils auraient connaissance ou qu'ils soupçonneraient à l'égard d'un enfant¹⁵.

La maltraitance

Sont principalement qualifiés de mauvais traitements les violences physiques, psychologiques, sexuelles, les négligences lourdes à l'éducation. Il peut aussi s'agir de situations où l'enfant, sans être victime de maltraitance évidente, adopte lui-même une conduite qui le met en danger. La difficulté est de concilier l'obligation de signalement de mauvais traitements avec la présomption d'innocence.

15 | Loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance.

Première situation :

Si les mauvais traitements sont manifestes et constatés directement, c'est au procureur de la République que le signalement est adressé, par téléphone puis confirmé par écrit. Le DASEN¹⁶, le conseil général, les services sociaux du département sont informés.

Seconde situation :

S'il s'agit d'une suspicion de mauvais traitements, plusieurs actions peuvent être entreprises parallèlement :

- ▶ réunir une équipe éducative afin d'étudier la situation collectivement ;
- ▶ informer la cellule du conseil général dédié à ces questions, qui pourra conseiller l'école¹⁷ ;
- ▶ informer le DASEN ;
- ▶ rencontrer les parents en présence du directeur : évoquer les faits préoccupants et inciter la famille à en tenir compte.

Si la situation n'évolue pas, la procédure de signalement est engagée avec information à la famille.

Remarque :

Dans le cas de suspicion d'abus sexuels intrafamiliaux, la famille n'est pas mise au courant. Les parents seront contactés directement par les autorités compétentes¹⁸.

Important

Dans ce contexte où la dimension affective peut altérer le jugement des enseignants, il est important de faire preuve de retenue au sein de l'établissement. C'est en se réunissant et en faisant preuve de professionnalisme et de discrétion que les adultes de l'école favoriseront les chances d'une action clairvoyante.

16 | Le directeur académique des services de l'Éducation nationale représente le recteur au niveau du département.

17 | La cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) est sous la responsabilité du Conseil général.

18 | Circulaire du 15 mars 2001.

... l'entretien tourne au conflit ?

À l'occasion d'une rencontre parent/enseignant, les situations de conflit proprement dites peuvent être variées.

Le parent conteste l'enseignant



Réponses possibles



19 | Accuser un fonctionnaire de racisme est un acte grave. Cette diffamation constitue un outrage selon l'article 433-5 du Code pénal.

Le parent conteste l'enseignant

Vous n'aimez pas mon enfant !
Je le vois bien !



Réponse possible

Je ne suis pas là pour l'aimer mais l'aider à apprendre.



Vous n'utilisez pas la bonne méthode ! Avec cette méthode, mon enfant ne saura jamais lire.



Pour apprendre à lire à mes élèves, je n'utilise pas une méthode unique. Je fais travailler tous les jours de l'année toute une série de compétences. Ainsi...



On ne peut éviter toutes les tensions lors d'un entretien individuel, mais certaines attitudes peuvent aider à mener ce dernier à son terme avec succès :

- ▶ Regarder son interlocuteur dans les yeux.
- ▶ Écouter son interlocuteur sans l'interrompre avant de parler (pourquoi pas deux entretiens dans des intervalles de temps rapprochés si le parent a beaucoup à dire plutôt que de se contraindre à une seule rencontre peu « rentable » parce qu'infructueuse ?).
- ▶ Lire un document avec les parents sur le thème de l'entretien : les devoirs, le sommeil ou autre, afin d'introduire une médiation qui aide à se décentrer et à réfléchir ensemble à partir d'un même point de départ.

En conclusion :

Mémo

Les attitudes à adopter lors d'un entretien conflictuel

Au lieu de...

- ▶ réagir avec vivacité,
- ▶ manifester son agacement,
- ▶ répondre du tac au tac à toutes les interpellations ;

veiller plutôt à...

- ▶ conserver son calme ;
- ▶ rester centré sur :
 - l'intérêt de l'enfant,
 - ses difficultés et ses réussites,
 - la recherche de solutions.

Une condition : que l'enseignant soit convaincu qu'il ne s'agit pas d'une affaire personnelle, qu'il a tout avantage à se maîtriser ; en un mot, que son professionnalisme n'en sera à long terme que davantage reconnu s'il renonce à se laisser entraîner.

Si un parent se montre franchement agressif – insultes, menaces, intimidations –, le plus prudent est de rejoindre d'autres adultes. Outre le fait que ces derniers pourront témoigner de ces débordements, ils peuvent aider à tempérer sur le moment ces emportements. Il n'est plus temps de discuter pour convaincre : l'agressivité allant de pair avec la colère, il est encore plus irritant de s'entendre dire « Calmez-vous ! » alors que l'on est hors de soi. Si le ton monte, que l'entretien dégénère et que l'on ne peut pas discuter dans le respect, il peut être préférable de mettre un terme à l'entretien et de reporter celui-ci.



Le mieux est ainsi de différer, la difficulté étant de percevoir l'instant à partir duquel le dialogue n'est plus constructif...

Les tensions qui se manifestent avec les parents ne sont pas toujours évitables. On peut les tempérer en réfléchissant aux dérives possibles afin de disposer d'un éventail élargi de solutions : écouter, recentrer, alerter, différer.

Deux cas particuliers : l'accident et l'équipe éducative

Comment réagir en cas d'accident

Ce qui peut arriver



Ce qu'il est profitable de faire



Découvrant leur enfant blessé, les parents peuvent manifester de la surprise, voire de l'inquiétude... Il n'y a qu'un pas vers le ressentiment ! Pour anticiper sur ce genre de situation, on peut planifier son action, avant, pendant et après l'accident..

	Prendre soin de l'enfant	Susciter un climat de confiance avec les parents
En amont	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que l'encadrement est suffisant ²⁰. - Surveiller activement la cour de récréation. - Se faire remplacer en cas d'empêchement. - Éviter de prolonger la durée des récréations ²¹. - Surveiller les endroits peu visibles comme les toilettes. - Inciter les élèves à partager l'espace et les jeux. - Favoriser le dialogue entre enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Expliquer aux parents la procédure suivie en cas d'accident, lors de la réunion de rentrée, lors des entretiens individuels. - Faire remplir soigneusement aux parents l'item « personnes à contacter en cas d'urgence » sur la fiche de renseignements à remplir lors de l'inscription.
Sur l'instant	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver son calme. - Réaliser une première estimation de la situation : grave ou non. - Isoler l'enfant du groupe. - Le cas échéant, prévenir le Samu et les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Téléphoner aux parents pour les informer de la blessure de leur enfant. - Si l'accident est minime, rédiger un mot dans le cahier de liaison.
En aval	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer sur le cahier d'infirmerie le contexte de l'accident et les premiers soins prodigués, avec la date, l'heure et le lieu ainsi que les personnes contactées. - Ménager l'enfant. - Actualiser le contenu de la trousse à pharmacie. 	<p>Quand on voit les parents, leur reparler de l'accident et des gestes de premiers secours effectués. Leur demander des nouvelles permet d'être informé des suites données (« Nous sommes allés chez le médecin pour être sûr que tout allait bien »). C'est aussi une marque d'attention appréciée à l'égard de leur enfant.</p>

²⁰ | Ce qui est de la responsabilité du directeur.

²¹ | C'est à la fin des récréations qu'on observe davantage d'accidents.

Une formation au secourisme est très utile et désormais obligatoire pour les nouveaux enseignants. Cependant, il n'y a guère de soins médicaux à proprement parler qu'un enseignant puisse prodiguer, hormis de la glace, ou un médicament dans certains cas spécifiques²². Son rôle consiste surtout à prévenir, à assurer les moyens d'une surveillance efficace et à communiquer le plus clairement possible avec les parents.

Bien mener la réunion de l'équipe éducative

L'équipe éducative se réunit à l'initiative du directeur « chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficiencia scolaire, de l'assiduité ou du comportement²³ ». C'est l'occasion privilégiée d'échanger entre parents et professionnels de l'enfance (enseignant de la classe, enseignant spécialisé, psychologue... selon les cas).

Pour que cette réunion soit constructive, l'enseignant peut :

- ▶ Préparer cette rencontre en réunissant le plus d'informations possible sur une fiche récapitulative.

Fiche récapitulative

- ▶ **Informations administratives** : nom, prénom, date de naissance, âge
- ▶ **Situation familiale** : fratrie, difficultés particulières, compte rendu des rendez-vous parents/enseignants...
- ▶ **Parcours scolaire** : maintien, changement d'école, ce qu'en disent les autres enseignants
- ▶ **Prises en charge** par le CMP, le RASED, en libéral
- ▶ **Comportement général** : avec les camarades, avec les adultes, en classe, dans la cour, sur les temps périscolaires + compte rendu des entretiens individuels avec l'enseignant
- ▶ **Comportement face au travail** : participation, motivation, appréhension, passivité, persévérance...
- ▶ **Aide pédagogique** : activité pédagogique complémentaire, PPRE, groupe de remédiation, tutorat, travail différencié
- ▶ **Autres renseignements**

22 | Dans le cas d'un P.A.I. par exemple.

23 | Décret du 24 août 2005.

On pourra également apporter les cahiers et les dessins de l'élève afin de montrer directement les réussites et les difficultés de celui-ci aux différents partenaires.

- ▶ Présenter les points essentiels lors de la réunion :
 - Les résultats scolaires de l'élève et son attitude face au travail.
 - Le comportement avec l'enseignant, les autres adultes et les autres élèves.
 - Les informations concernant la famille.
- ▶ Intervenir à propos durant la réunion.

C'est souvent à l'enseignant qu'on donne la parole en premier. Il participe aux échanges et réagit aux remarques des parents et des autres professionnels conviés. Il importe de rester centré sur son rôle de professeur des écoles, sans se substituer au psychologue ou au travailleur social.

Pour être productives, ces rencontres doivent laisser à chacun la liberté de donner son point de vue sur l'enfant et sur les difficultés rencontrées par celui-ci. Pour le ou les parents d'élèves, le contexte peut être difficile : il faut parler de son enfant, donc évoquer des sentiments personnels, intimes face à un public de professionnels qui peuvent être intimidants. L'enseignant qui est le plus familier des partenaires (espérons-le !) a un rôle à jouer pour mettre à l'aise la famille et favoriser un langage simple, clair, accessible à tous.

En outre, il convient, en amont, de bien préciser aux parents qu'ils peuvent se faire accompagner par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école. L'enfant lui-même peut être convié à la réunion.

Une fois que la situation de l'enfant aura été décrite et discutée sous plusieurs angles, on proposera des pistes pour faire évoluer l'enfant. Du point de vue pratique, suite à cette réunion de l'équipe éducative, plusieurs actions peuvent être suggérées, comme :

- ▶ un entretien en tête à tête avec l'enfant et son enseignant ;
- la participation à l'aide personnalisée, à l'étude surveillée ou une autre forme d'aide pédagogique ;

- ▶ la mise en place d'un PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ;
- ▶ l'inscription à une activité sportive, afin de se défouler, de renforcer son estime de soi ;
- ▶ l'inscription à une activité artistique ou culturelle : théâtre, arts visuels, danse, musique, etc., de nature à favoriser l'expression de soi, la rigueur, le plaisir.

LES RÔLES DES DIFFÉRENTS PROTAGONISTES DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE²⁴

RÔLE DU DIRECTEUR	<ul style="list-style-type: none"> - Donner la parole à chacun - Synthétiser le contenu des échanges et les propositions
RÔLE DE L'ENSEIGNANT	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire l'élève au plan scolaire, comportemental et relationnel - Porter un regard nuancé sur l'enfant qui sera placé dans une perspective dynamique de progrès - Dialoguer et prendre en compte les observations des intervenants - Favoriser le dialogue, l'alliance voire l'adhésion des parents - Rendre accessibles aux parents les discussions et les enjeux
RÔLE DES PARENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Écouter et comprendre la difficulté de leur enfant - Exprimer leur point de vue - Poser des questions - Formuler des demandes
RÔLE DES AUTRES SPÉCIALISTES	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir un éclairage spécifique sur l'enfant
OBJECTIFS COMMUNS	<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer son point de vue et prendre en compte celui des autres - Décrire les difficultés et les points d'appui de l'enfant - Émettre des propositions constructives

Si le regard sur l'enfant évolue et que de nouvelles perspectives apparaissent, l'équipe éducative aura été une réussite.

²⁴ | Voir Benjamin Chemouny, « Comment réussir une équipe éducative ? », *La Classe*, mars 2014.

ÉCHANGER AVEC LES PARENTS PAR ÉCRIT

Les documents écrits sont le moyen de communication idéal pour échanger avec les parents qui n'ont pas la possibilité de venir facilement à l'école, en raison, entre autres, de leurs horaires de travail. Par définition, les écrits laissent une trace durable et il convient d'y prêter particulièrement attention.

Les affichages

Collés sur la porte de l'école ou de la classe, les affichages visent à communiquer des informations « de base » concernant les rencontres avec les parents, les sorties, les fêtes, etc. Ils réclament le plus grand soin dans la clarté des informations transmises et le graphisme. Limitées aux informations brèves par souci de lisibilité, les affiches seront, autant que possible, colorées et attrayantes.



Le cahier de liaison

Le cahier de liaison permet d'entretenir un contact régulier entre parents et enseignants. Consulté régulièrement par les uns et les autres, il remplit plusieurs fonctions complémentaires :

- ▶ Il donne aux parents les informations essentielles sur l'école : les horaires et le règlement intérieur de l'école, les objets autorisés, les dates des vacances, des conseils d'école, de la photo de classe, des moments festifs...
- ▶ Il délivre des informations au quotidien : livres à couvrir, matériel des élèves à renouveler, attaque de poux...
- ▶ Il permet aux parents de poser des questions, de prévenir d'une absence ou d'un retard ; les rendez-vous peuvent également y être proposés...

Par son intermédiaire, l'enseignant prévient les parents, par exemple, d'un comportement inadapté et/ou de proposer un rendez-vous avec eux. Si ces « mots » ont avantage à être rédigés « à froid », cela ne va pas de soi. De fait, ils peuvent être présentés comme une sanction à l'élève : « Je vais mettre un mot pour tes parents. »

En règle générale, on essaiera de rester le plus neutre possible afin d'éviter tout malentendu avant la rencontre *de visu*. Par ailleurs, parce que la réaction des parents n'est pas toujours celle qui est attendue par l'enseignant, il est conseillé de ne pas écrire en rouge. Cette couleur étant plutôt réservée aux corrections et aux avertissements, on privilégiera le bleu, plus neutre (ou le noir, plus traditionnel).



Le cahier de vie

Souvent utilisé à la maternelle, le cahier de vie vise à faire partager aux parents les moments importants de la vie de la classe. Il permet également de susciter des échanges entre parents et enfant sur ce que ce

dernier vit en classe. L'intérêt du cahier de vie repose principalement sur le récit imagé de la vie quotidienne de la classe à un âge où les enfants qui ne savent pas encore lire ont besoin d'un guide pour appuyer leurs paroles. Il peut contenir :

- ▶ une photo des élèves de la classe ;
- ▶ quelques exercices représentatifs du travail scolaire ;
- ▶ des photos d'activités menées à l'école : peinture, cuisine... ;
- ▶ quelques compétences travaillées : l'expression à travers le corps, à travers le langage, la capacité à devenir élève (jouer ensemble, se parler, s'écouter, se respecter).

Vendredi
25 septembre

Nous avons fait l'exercice d'évacuation incendie. La maîtresse nous a dit qu'on allait entendre une sirène qui voulait dire qu'il y avait le feu dans l'école. Mais ce n'était pas vrai, juste pour qu'on réponde à la sirène et qu'on s'entraîne.

On n'a pas eu peur et personne n'a pleuré !

Le cahier de vie

C'est un outil de communication :

- > pour favoriser les échanges entre l'école et la maison ;
- > pour permettre à l'enfant de témoigner : de sa vie scolaire à la maison ; de sa vie familiale en classe.
- > pour faciliter le relais entre la maison et l'école, deux « mondes » que l'enfant a souvent tendance à dissocier.

Il permet à l'enfant :

- > de développer son langage ;
- > de découvrir le sens de l'écrit sous ses différentes formes.

Il permet aux parents :

- > d'en savoir plus sur la vie scolaire de leur enfant ;
- > de s'investir vis-à-vis de l'école.

*Ce cahier est destiné à beaucoup voyager !
Chacun en prendra soin ;
Attention aux tout-petits ;
Veiller à utiliser les pages dans l'ordre ;
Penser à le redonner rapidement à l'école.*



Certaines écoles demandent aux parents d'y participer, ce qui permet de tisser un lien intéressant entre école et maison : coller tous les 15 jours quelques photos des activités, sorties... de la famille. À tour de rôle, chaque enfant commentera « sa page » et expliquera à ses camarades, photos à l'appui, ce qu'il a fait pendant le week-end ou pendant les vacances. Le lien maison/école est ici particulièrement fort, les frontières entre les deux lieux se faisant moins étanches pour le plus grand bénéfice des enfants. Solliciter ainsi les parents comporte cependant un risque : mettre en difficulté certaines familles peu à l'aise avec cette coopération suggérée et donc « stigmatiser » les enfants qui reviendront avec un cahier vide.

Le cahier de vie peut aussi trouver sa place au cycle 2 : comptes rendus de sortie, de voyage, d'expériences scientifiques... Il peut être alors intégré dans le cahier de découverte du monde.

Les lettres

Pourquoi utiliser la lettre à la place du cahier de liaison déjà dédié aux correspondances ? Lors de circonstances exceptionnelles, pour des raisons de confidentialité ou de solennité : informer la famille d'un incident grave, d'une convocation, d'une sanction particulière (en impliquant alors le plus souvent le directeur).

Lorsque c'est le parent qui transmet une lettre à l'enseignant, on peut intégrer cette dernière dans le cahier de liaison et répondre dans ce même cahier. Le plus souvent, on privilégiera cependant plutôt un entretien pour approfondir les échanges.

Il arrive que des parents interpellent vivement l'école sur le registre juridique (« La loi vous impose de... »), le registre affectif (« Comprenez mon angoisse à l'idée de... »), la menace (« Si vous parlez encore une fois à mon enfant sur ce ton, vous allez le regretter ! ») ou bien encore l'insulte. Dans tous les cas, la réponse écrite à chaud est risquée : derrière ces interpellations se cache souvent un message sous-jacent à ne pas ignorer.

Si l'on redoute de répondre sur un ton emporté :

- ▶ demander au directeur de réagir au nom de l'école ;
- ▶ privilégier des réponses très brèves indiquant que l'on a bien reçu le message ;

- ▶ proposer un rendez-vous décalé de quelques jours dans le temps afin d'apaiser les esprits.

Remarque

Il arrive qu'un père ou une mère en instance de divorce demande une lettre attestant de son implication (sur la suggestion de leur avocat) dans le but d'appuyer sa demande de garde auprès de la justice. S'abstenir de rédiger un tel courrier et renvoyer au besoin la demande au supérieur hiérarchique (IEN). Il est important d'affirmer ici sa neutralité.

Le cahier (ou fiches individuelles) de suivi

Fréquemment mis en place dans l'enseignement spécialisé, mais également pertinent dans l'enseignement ordinaire, le cahier de suivi est un cahier confidentiel dans lequel l'enseignant compile différentes informations sur les élèves. Si ces prises de notes ne seront réellement utiles que pour les élèves aux comportements problématiques, il est conseillé d'établir une fiche par enfant en début d'année : le risque de passer à côté d'une situation délicate sera ainsi réduit.

Ce cahier renseigne sur :

- ▶ le nom, le prénom, la date de naissance ;
- ▶ les coordonnées des parents ;
- ▶ la situation familiale : parents en couple, séparés, fratrie... ;
- ▶ les résultats scolaires antérieurs ;
- ▶ la situation dans l'école : cantine, CLAE, aide personnalisée, ateliers ;
- ▶ les suivis passés ou actuels : CMP, réseau d'aide, orthophonie, psychomotricité, psychologue, accompagnement à la scolarité ;
- ▶ les dates et le contenu des rencontres avec les parents ;
- ▶ des informations significatives sur le comportement ;
- ▶ les progrès scolaires.

S'appuyant sur des informations précises et sur des faits, réduisant la part de la subjectivité grâce à la mise à distance de l'écrit, cet outil se révèle fondamental lors des rencontres avec les parents et les autres profes-

sionnels de l'éducation : il démontre aux parents que l'on sait de quoi on parle, et permet d'apporter une aide personnalisée à l'élève qui en a vraiment besoin.

Internet

Le recours à Internet²⁵ permet de communiquer de façon plus rapide avec les parents (notamment, par exemple, avec le parent divorcé parfois physiquement éloigné de l'école) et facilite les relations avec l'école. Le site de l'école, le blog de l'enseignant... permettent ainsi aux familles de recevoir des informations (de façon régulière et sans se déplacer) sur les différents aspects du travail et de la vie scolaires. On ouvre ainsi l'école « à distance », rendant la scolarité des enfants moins mystérieuse, moins inaccessible. La communication s'en trouve enrichie, ce qui permet d'aller à l'essentiel lors des rencontres à l'école.

Si ce médium renforce la confiance entre parents et enseignants, la charge de travail supplémentaire qu'il constitue ne peut être niée : le site/blog doit être mis à jour régulièrement pour conserver son intérêt. Cela suppose une grande motivation et l'on pourra opportunément répartir une telle tâche entre plusieurs enseignants.

Le courriel peut constituer une solution alternative, sans compter que les parents qui ne se connectent pas régulièrement sur le site/blog sont moins informés que les autres. Un courriel collectif envoyé régulièrement – tous les 15 jours par exemple – à tous les parents peut comporter :

- ▶ des informations sur l'actualité de la classe : le projet mené à un moment donné, l'arrivée d'un nouvel élève, une particularité dans la méthode de travail adoptée... ;
- ▶ des informations administratives et pratiques : rappel concernant les documents à fournir à l'école, les délais à respecter, le livret scolaire à signer... ;
- ▶ des sollicitations pour accompagner la classe lors d'une sortie, pour donner à son enfant des objets utiles à un projet, pour assister les élèves lors d'un atelier artistique, scientifique ou autre...

25 | Si les ENT (Environnements numériques de travail) se développent, ils ne sont pas encore répandus dans toutes les écoles primaires. Ils facilitent incontestablement la communication parents/enseignants et l'accompagnement de la scolarité des enfants.

Exemples de courriels « La vie de la classe »

Les prénoms en GS

Cet après-midi, quatre parents sont venus en classe pour aider à la réalisation d'étiquettes destinées au porte-manteau. Vous pourrez voir le travail des enfants dès lundi, dans le couloir. Merci à ces parents pour leur aide et leur gentillesse ; leur présence apporte un plus : ils découvrent le fonctionnement de la classe tandis que les enfants sont fiers de montrer ce qu'ils peuvent faire.

Lire en CP

Les élèves ont terminé l'étude du premier album de l'année : Trop ceci, trop cela de Caroline Palayer. C'était l'occasion d'aborder un thème en lien avec notre projet d'école : la lutte contre les discriminations. Le but était aussi de familiariser les enfants avec un livre de jeunesse, de comprendre ce qu'est un mot/une phrase, de repérer les voyelles et quelques syllabes simples.

Cuisiner en CE2

Vendredi, nous avons préparé des pizzas : nous avons appris à fabriquer une pâte et à lire **une recette de cuisine**. Une recette est d'ailleurs collée dans le cahier de sciences. À vous de jouer !

Merci aux parents qui sont venus aider les enfants et le maître !

Exemples de courriels « Conseils »

Réviser en cycle 2

Si vous souhaitez faire travailler votre enfant pendant les vacances, je vous conseille de ne pas vous lancer dans de nouveaux apprentissages mais de privilégier les révisions, par exemple :

- ▶ lire une leçon, la cacher, dire ce que l'on a retenu ;
- ▶ lire un mot, l'épeler, le copier avec le modèle puis sans modèle, vérifier seul s'il y a eu une erreur ;
- ▶ refaire des exercices non réussis.

Dans l'idéal, tous les parents doivent fournir leur adresse électronique et consulter leur messagerie. Il faut donc penser, lors de la réunion de rentrée, à demander ces adresses à tous en précisant que l'usage sera réservé au cadre scolaire (ou donner son courriel aux parents et leur demander d'envoyer un message, ce qui permettra de créer une liste de diffusion).

Il faut également que toutes les informations importantes soient notées dans le cahier de liaison par l'enseignant afin d'assurer un égal accès de traitement aux parents peu connectés.

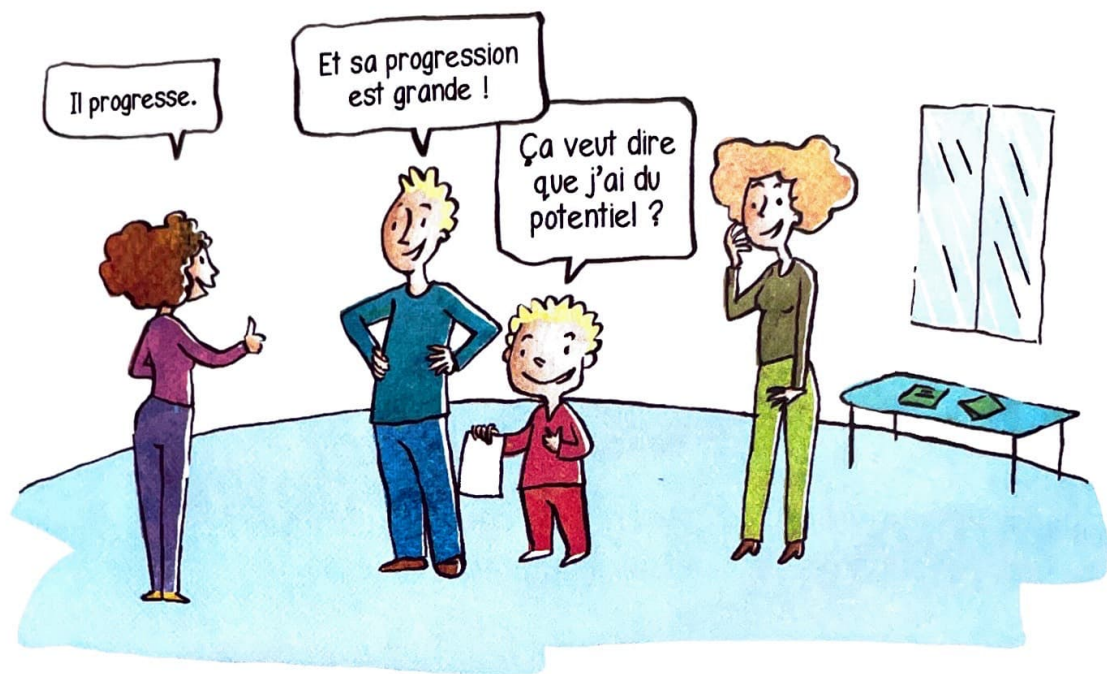
Enfin, il est important de garder une certaine distance professionnelle dans la rédaction de ces courriels simples et efficaces.

Le livret scolaire

Les évaluations peuvent susciter de nombreuses craintes chez les parents. Parfois assimilées à une sanction, elles provoquent un sentiment d'abattement chez des parents qui rejeteront ce jugement négatif sur leur enfant. Or, menées en cours d'apprentissage, elles visent à faire le point sur les connaissances à un moment donné afin d'aider l'élève à aller plus loin : l'enseignant doit être extrêmement clair sur ce point dans sa communication avec les familles. De même, pour éviter tout malentendu et ne blesser personne, il s'attachera à rédiger ses appréciations dans un langage clair et compréhensible par tous.

On constate souvent trois modalités principales de remise du livret aux parents (qui peuvent varier selon les classes et selon l'âge des élèves) :

- ▶ Le livret est transmis aux parents sans échange avec l'enseignant. Les parents peuvent être déstabilisés, déçus, inquiets, en colère, etc. Voilà une occasion manquée de communiquer et de faire comprendre les enjeux de l'école !
- ▶ Les parents viennent à l'école pour consulter ou se voir remettre le livret et échanger avec l'enseignant. Ils découvrent donc le livret à l'école.
- ▶ Le livret est transmis directement aux parents qui le découvrent à la maison ; puis ils ont rendez-vous à l'école pour en discuter avec l'enseignant.



La remise du livret est une occasion de dialogue supplémentaire avec les parents. Organisée de façon rituelle à l'échelle de toute l'école, elle peut renforcer les liens entre les partenaires.

Une réunion collective permet ainsi d'éclaircir les termes employés (en cours d'acquisition, remédiation...) et d'insister sur la dimension « photographique » d'un tel livret : l'élève en est là, à un moment donné, il a progressé avant et ses compétences vont continuer d'évoluer ensuite. C'est l'occasion de signaler que si les résultats d'un élève à l'instant t sont intéressants, son évolution l'est peut-être encore davantage.

Si l'école a établi une grille commune pour évaluer les élèves, le directeur peut être l'animateur de cette rencontre.

Et si toutes ces communications écrites n'étaient en fait qu'une invitation à se rencontrer vraiment, pour le bénéfice de tous ?

Le premier pas qui peut être fait en direction des parents consiste sans doute à prendre conscience de la multiplicité des moyens de communication : à l'oral et à l'écrit, dans un cadre collectif ou individuel, en s'adressant directement aux familles ou au travers de notre façon d'enseigner auprès des élèves, nous sommes sans cesse en train de communiquer !

Autant d'occasions de faire montre de professionnalisme et, *a minima*, de manifester de la prudence, une maladresse pouvant rapidement dégrader la confiance que l'on s'est évertué à construire avec les parents.

COMMUNIQUER AUTOUR DES DEVOIRS

Les devoirs sont un sujet central dans le partenariat parents/professeur : le travail scolaire donné à la maison, c'est en quelque sorte l'école qui s'invite dans le temps familial ; c'est aussi le moment où les familles ont un aperçu de ce que font les enfants en classe. Certains parents ne se font une image de l'école qu'à travers les devoirs ; c'est dire l'enjeu symbolique de cette question.

Regardons de plus près les débats que soulève le travail donné à la maison et les malentendus qui se cristallisent entre l'école et les familles autour des devoirs. Nous nous attarderons ensuite sur la nécessité d'aborder ces derniers autrement.

Les débats autour des devoirs

Les devoirs sont l'objet de nombreuses polémiques et suscitent quelques points de crispation. Une idée reçue assez tenace : les devoirs seraient interdits mais les parents les réclameraient !

Alors que l'on est persuadé qu'il s'agit d'une pratique très ancienne, les devoirs, qui sont une invention récente, sont légaux et encadrés par un texte réglementaire. Les textes de loi renouvellent régulièrement l'interdiction des devoirs écrits à la maison mais ils les autorisent dès lors qu'il s'agit de leçons, de révisions²⁶ : « Tous les travaux écrits donnés par le professeur des écoles aux élèves doivent être effectués durant les 24 heures d'enseignement hebdomadaires à l'école. Toutefois, il est toujours possible de donner aux élèves des leçons à apprendre ou des lectures à effectuer en dehors du temps scolaire²⁷. »

Les devoirs peuvent devenir l'occasion de caricaturer la difficulté scolaire, les adultes, parents comme enseignants, s'adressant des reproches mutuels tandis que l'enfant est culpabilisé par tous. De fait, lorsqu'un

²⁶ | Circulaire du 6 septembre 1994.

²⁷ | Guide pratique sur la réforme des rythmes à l'école primaire du ministère de l'Éducation nationale, février 2013.

élève rencontre des difficultés scolaires, les inquiétudes parentales se cristallisent souvent autour du travail à la maison.



L'alliance qui se forme autour des devoirs est parfois caricaturale : l'enseignant demande aux parents de veiller aux devoirs de l'enfant (1). Certains parents peuvent surinvestir cette demande, au point de mettre trop de pression sur un enfant peu à peu épuisé (2).

À l'enseignant de faire alors « marche arrière » sans que les parents ne comprennent bien ce qui s'est passé et ce qu'on leur demande (3)... S'ils n'y prennent pas garde, parents et enseignants peuvent croire qu'ils sont parvenus à un partenariat fructueux, qui en fait ressemble plutôt à une « coalition » contre un élève qui risque de se démotiver rapidement.

1



2



3



Ce qui se joue autour des devoirs est complexe car les attentes parentales sont elles-mêmes contradictoires (et souvent disproportionnées ?). Les parents, autant que les enfants, peuvent redouter les devoirs (tensions entre parents et enfant, sentiment d'une surcharge de concentration après une journée d'école déjà très dense, difficulté éventuelle pour comprendre ce qu'attend l'enseignant ou pour accompagner l'enfant dans ce travail, etc.).

L'éventail des réactions est large : depuis le découragement jusqu'à l'oubli plus ou moins délibéré des devoirs, en passant par l'objectif de... « se débarrasser » du travail à la maison ou encore, on le rencontre souvent, le fait d'en rajouter systématiquement²⁸ !



Du côté des enseignants, le rapport aux devoirs est également varié. Nombreux sont ceux qui développent d'autres liens avec les familles que les seuls devoirs : la participation aux travaux de la classe, l'implication dans des projets et des sorties... Ils n'attendent pas que les parents jouent aux « professeurs du soir ». Ces derniers possèdent en effet un rôle primordial pour assurer confort et sécurité affective à leurs enfants. On peut les inciter à simplement manifester leur intérêt vis-à-vis de l'école, intérêt qui ne se confond pas avec répétition systématiquement des apprentissages de la journée, voire acharnement, comme on peut le voir parfois.

²⁸ | Dans tous les milieux sociaux, certains parents donnent énormément de travail à la maison : pour compenser le manque d'exigence supposé de l'enseignant, pour devancer le programme... L'objectif étant que l'enfant soit le plus performant possible.

Sous la « pression » des parents, certains enseignants peuvent, de fait, aller jusqu'à donner des devoirs réguliers alors qu'ils ne sont pas convaincus de leur utilité :

- ▶ cette pratique peut favoriser un renforcement des inégalités sociales, entre les familles qui ont les moyens culturels ou financiers d'aider ou de faire aider leur enfant et les familles démunies, éloignées des codes de l'école ;
- ▶ après les denses journées d'école, les enfants ont besoin de se détendre.

En tant qu'enseignant, adopter une ligne de conduite expose inmanquablement à des mécontentements.

Selon les parents, ce sera, encore une fois, trop ou pas assez ! En fonction du niveau que l'on a en charge et des élèves que l'on a en face de soi, il s'agira d'adapter les devoirs à faire à la maison et de gérer cette question avec le plus de nuance possible...



Les devoirs posent problème... :

- ils sont parfois difficiles à comprendre et à faire.
- ils renforcent les inégalités car les adultes ne peuvent pas toujours aider les enfants.
- communs à tous les élèves, ils ne sont pas adaptés à chaque enfant.
- ils créent des conflits dans les familles.
- ils empiètent sur la vie de famille.
- ils réduisent le temps libre des enfants pour d'autres activités et renforcent la fatigue après une longue journée.

... mais ils permettent :

- de continuer à apprendre car on mémorise mieux en revenant sur ce qui a été étudié ;
- d'éventuellement finir un travail en cours ;
- de s'exercer à un travail personnel, régulier, structuré ;
- d'organiser son temps personnel entre loisirs et travail ;
- de communiquer sur ce qui se fait à l'école en direction des familles.

Face à cette dualité, pourquoi ne pas tenter de donner des devoirs qui ne lèsent personne mais qui apporteraient de l'aide à tous ?

Aborder les devoirs autrement

Parce que les devoirs sont une réalité du monde scolaire, c'est à l'enseignant de clarifier ce qu'il en attend : quelle forme prennent les devoirs à faire le soir ? Combien de temps vont-ils prendre ? Quelles aides les parents peuvent-ils apporter aux enfants ? Autant de précisions à formuler dès le début d'année. Car en restant dans l'implicite, ou en feignant l'évidence, on risque de voir se confronter, voire s'affronter des représentations très diverses.

De même, expliciter le plus clairement possible la nature et la durée du travail à la maison permet d'atténuer des situations critiques pour l'enfant perdu ou perplexe devant le travail à accomplir.



L'élève doit savoir ce que l'on attend de lui, et ses parents aussi. Ces attentes, les enseignants eux-mêmes gagnent à les formaliser afin d'être en accord avec leurs objectifs d'apprentissage.

Ce qu'on l'on fait souvent

